

La Fédération Histoire Québec salue l'annonce du ministre Mathieu Lacombe en matière de préservation du patrimoine

Le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe a dévoilé ce midi la liste de 36 nouveaux classements sur 81 éléments analysés. Il en a profité pour souligner les nouveaux critères qui seront désormais utilisés pour évaluer les dossiers soumis. Présent lors de cette conférence de presse, Monsieur J.-Louis Vallée, président de la Fédération Histoire Québec, remercie le ministre pour ces deux avancées majeures. La Fédération se réjouit de cette annonce, et espère que le travail de préservation et valorisation du patrimoine se poursuivra : d'autres demandes doivent être traitées et le processus doit poursuivre sur cette lancée afin d'éviter la perte d'éléments précieux de notre patrimoine matériel et immatériel.

Une réponse attendue aux demandes des organismes citoyens en histoire et patrimoine

Cette importante liste de biens désignés s'ajoute aux classements annoncés l'été dernier et vient enfin donner des réponses aux demandes portées par des citoyens et organismes citoyens qui se sont engagés dans une démarche de préservation du patrimoine national. Plusieurs des éléments qui se trouvent dans la nouvelle liste de classement sont en effet le fruit de demandes de citoyens et d'organismes locaux qui exprimaient là des inquiétudes légitimes face à des dangers réels menaçant des éléments dignes d'être préservés pour leur intérêt national. Chefs de file en éducation citoyenne en histoire, les organismes membres de la Fédération Histoire Québec sont également reconnus pour leur implication en patrimoine. Que ce soit par la sensibilisation du public et des élus, par le partage de leur expertise, par leurs recherches ou leurs contributions directes aux demandes de classement, les sociétés d'histoires locales sont des actrices essentielles du patrimoine partout au Québec et veillent à préserver, documenter et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel du territoire. La Fédération Histoire Québec souhaite souligner ce travail qui se voit aujourd'hui récompensé, un travail souvent bénévole émanant des nombreuses sociétés d'histoire à travers la province qui contribuent à ces efforts de protection de notre héritage collectif.

Une transparence et une participation citoyenne accrues

Les annonces du ministère quant à la mise en place d'une nouvelle formule pour évaluer un dossier de classement répondent également aux demandes formulées par les membres de notre réseau. Nous nous réjouissons d'un processus plus rapide et transparent, qui répond aux exigences des citoyens qui se lancent dans de telles démarches. Selon le président de la Fédération Histoire Québec, « les mesures mises en place feront que nous pourrons suivre plus efficacement l'évolution des dossiers de classement qui seront déposés. Il semble qu'enfin nous aurons un portrait à jour des demandes. Il était important pour nous qu'une date butoir pour l'obtention d'une réponse soit connue.» Réclamé par la Fédération, l'établissement de critères

clairs et d'échéances certaines (18 mois) va permettre aux citoyens de mener avec confiance des demandes à l'avenir et de continuer à s'investir dans la mise en valeur et la transmission de notre patrimoine national.

Vers une meilleure collaboration entre pouvoirs publics et organismes en patrimoine

Le rattrapage annoncé et la mise en place de nouveaux mécanismes devraient offrir une plus grande efficacité au processus de classement et nous espérons ainsi que le Québec sera mieux outillé pour protéger son patrimoine. Toutefois, s'il est important de célébrer ces progrès, des efforts demeurent nécessaires. Malgré leur engagement inégalable, il est impossible pour nos membres de travailler à la protection du patrimoine sans une collaboration des pouvoirs publics. La voix citoyenne chère aux valeurs de la Fédération doit pouvoir se manifester dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cette optique que nous suggérons au ministère de s'assurer que les municipalités aient adopté les éléments prescrits par la Loi 69. La garantie que les municipalités respectent leurs obligations en matière de patrimoine est absolument nécessaire afin d'éviter de nouvelles démolitions crève-cœur.

Même si plusieurs des demandes de classement par nos membres se retrouvent sur la liste des nouveaux classements, d'autres, nombreuses, sont toujours en attente d'une décision du ministère. Ce sujet nous tient à cœur comme en témoignent le travail de notre comité en patrimoine, alimenté par nos membres, et les nombreux programmes, activités et recherches de la Fédération Histoire Québec. La nouvelle procédure se présente comme une reconnaissance renforcée des organismes citoyens en histoire comme ceux qui composent le réseau de la Fédération, ainsi encouragés dans leur mission de valorisation du patrimoine. Nous saluons donc ici une nouvelle opportunité de collaboration qui va motiver nos membres à continuer, comme ils le font avec tant de dévouement depuis toujours, à rester vigilants, à lancer l'alerte, à documenter et intervenir dans les efforts de transmission de notre patrimoine commun.

À propos de la Fédération Histoire Québec :

La Fédération Histoire Québec est une organisation nationale qui, depuis près de 60 ans regroupe et soutient les organismes sans but lucratif chargés de la préservation, de la documentation et de la diffusion de l'histoire et du patrimoine. Avec plus de 325 sociétés d'histoire, musées, centres d'archives et associations citoyennes dans tout le Québec qui jouent un rôle majeur dans la préservation de notre héritage collectif, la FHQ est le plus important regroupement d'organismes de ce genre au Québec.